

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 29 avril 2014

Membres présents : CREACH Yvan, BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, CHOURREAU Gisèle, DICO Charles, FEUGIER Karine, FIORDALISI Christine, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MURE-RAVAUD Jérôme, MEUNIER Christian, MOLARO Patricia, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

Absent(e)s : JEYMOND Astrid, MEUGNIER Angélique, MICLO Damien

Secrétaire de séance: MURE-RAVAUD Jérôme

Pouvoir(s) : MICLO Damien > FIORDALISI Christine

COMPTE-RENDU

Ouverture de la séance à 20h00.

I) Approbation du compte-rendu précédent

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu précédent

II) PLU (Plan Local d'Urbanisme)

- Mr SCHNEIDER Christophe, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, d'Environnement (CAUE) présente le rapport de l'analyse des offres pour le choix de l'urbaniste dans le cadre de la reprise de la révision du PLU. Quatre urbanistes ont été sélectionnés pour une audition le 17/04/2014 :
 1. ARCHE 5,
 2. LOUP & MENIGOZ,
 3. EPODE,
 4. Adeline REY
- Choix de L'Urbaniste : Adeline REY pour un montant hors taxes de 22 525.00 € soit 27 030.00 € TTC.

Mr SCHNEIDER prend congé après sa présentation à 20h15.

III)DM1- Budget 2014

- **Présentation et vote de la DM1 :**
M. Maurice CHETAIL présente la DM1 au conseil municipal et les modifications apportées par rapport au budget primitif 2014.

Vote à l'unanimité de la DM1 par le conseil municipal

Présentation du budget du CCAS :

Micheline BLAMBERT présente le budget du CCAS et explique les modifications par rapport au budget prévisionnel.

Vote à l'unanimité par le conseil de la DM du budget CCAS

- **Taux d'imposition 2014-04-22:**

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer les taux des contributions directes pour l'année 2014

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux 2014 suivants :

Taxes Locales	Bases prévisionnelles 2014	Taux de référence 2013	Taux 2014 votés	Produits 2014 votés
Taxe d'habitation	1 736 000	14.40	14.40	249 840
Taxe foncière (bâti)	1 630 000	16.46	16.46	268 298
Taxe foncière (non bâti)	92 400	39.76	39.76	36 738

- **Subventions associations communales :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le montant des aides allouées aux subventions communales et propose à l'assemblée les montants pour l'année 2014 tels qu'ils sont définis ci-dessous :

Subventions	2013	2014
AEP Canton	328,00	328
ACCA	164,00	164
ADMR SSIAD (sortie Languedoc)	400.00	0
AFM Téléthon	182,00	182
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 432,00	1 432
Association Enfance Adulte Handicap	80,00	80
Atelier des Arts	430,00	430
Centre Léon Bérard	182,00	182

Club notre rocher	258,00	258
Créa'Folies	110,00	110
Croix Rouge Française	173,00	173
Cyclo Club	700,00	700
Donneurs de sang	250,00	250
ARIA 38	87,00	87
FDEN	41,00	41
FNATH	87,00	87
FNACA	110,00	110
- subvention exceptionnelle	250,00	0
FRAPNA	105,00	105
Gais Lurons	1 680,00	1 680
Gym la Coule Douce	110,00	110
Subventions	2013	2014
Impulsion danse section de Saint Romans	110,00	110
La Boule Lyonnaise	250,00	950
La Prévention Routière	87,00	87
Médiathèque de Pont en Royans	140,00	140
Pétanque Saint Romanaise	257,00	257
Radio ROYANS	90,00	90
RESTOS DU CŒUR	85,00	85
Sou des écoles	1 740,00	1 740
- Reversemt solde assoc cantine	1 117,69	0
- Aviron-	300,00	300
- Sorties scolaires		3 575
SUD ISERE TELEALARME	107,00	107
Tennis club du Marandan	680,00	680
USSR	1 730,00	1 730
Comité des fêtes	500,00	500

- salon des artisans	1 000,00	0
IMT Grenoble	0	0
OGEC Ecole Jeanne d'Arc	0	0
Maison Familiale Rurale de Chatte	480,00	480
Maison Familiale Rurale de Saligny/Roudon	0	0
Maison Familiale Rurale de Chateauneuf/Isère	0	0
Maison Familiale Rurale de Coublevie	80,00	0
Maison familiale ST ANDRE LE GAZ		0
LETP BELLEVUE	480,00	480
Locomotive	80,00	80
ADFI 2 Savoies Isère	80,00	80
Comice agricole sud grésivaudan	300,00	0
ASFSEP	80,00	80
Ligue contre cancer comité de l'isère	80,00	80
PROVISIONS		1 460
TOTAL	17 012,69	19 600

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le versement des subventions communales pour l'année 2014 tel qu'elles sont présentées ci-dessus.

IV) Délibérations :

- **Recrutement d'agents saisonniers et occasionnels** dans les différents services de la commune

Monsieur le Maire explique la possibilité de prendre une délibération de principe pour la durée du mandat pour le recrutement d'agents saisonniers en période de surcroît de travail et d'agents occasionnels dans les différents services pour les périodes de surcroît d'activités

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité des membres présents.

- **Bâtiment MAIRIE , Révision loyers :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 16/05/2013 fixant la location des loyers communaux du bâtiment de la mairie.

Il informe l'assemblée que l'augmentation des loyers ne peut excéder la variation d'un indice de référence des loyers publié par l'INSEE suite au décret n°2005-1615 du 22 décembre 2005. Il rappelle la loi n°2008-111 du 8 février 2008 mettant en place un nouvel indice de référence des loyers (entrée en vigueur le 10 février 2008).

Il propose d'en réviser le loyer sachant que l'indice de référence est de 124.83 valeur du 4^{ème} trimestre 2013 (valeur du 4^{ème} trimestre 2012 ➤ 123.97) ; soit 0.69% d'augmentation.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

➤ Les loyers mensuels sont portés à compter du **1er juillet 2014** à :

○ Logement T3 Gauche	520.17 € au lieu de 516.59 €
○ Logement T2	334.41 € au lieu de 332.11 €
○ Logement T3 Droite	547.38 € au lieu de 543.61 €
○ Complément charges	6.36 € au lieu de 6.32 €

• **Bâtiment Le Granenc : Révision des loyers et dépendances**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 25 MAI 2011 fixant la location des logements « Le Granenc ». Il informe l'assemblée que l'augmentation des loyers ne peut excéder la variation d'un indice de référence des loyers publié par l'INSEE suite au décret n°2005-1615 du 22 décembre 2005. Il rappelle la loi n°2008-111 du 8 février 2008 mettant en place un nouvel indice de référence des loyers (entrée en vigueur le 10 février 2008).

Il propose d'en réviser le loyer sachant que l'indice de référence est de **124.83** valeur du 4^{ème} trimestre 2013 (valeur du 4^{ème} trimestre 2012 ➤ 123.97) ; soit 0.69 % d'augmentation

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

➤ Les loyers mensuels sont portés à compter du **1^{er} juillet 2014** à :

○ Logement n°1	409.71 € au lieu de 406.89 €
○ Logement n°2	402.05 € au lieu de 399.28 €
○ Logement n°3	283.72 € au lieu de 281.77 €
○ Logement n°4	289.30 € au lieu de 287.31 €
○ Logement n°5	309.54 € au lieu de 307.41 €
○ Dépendances	55.98 € au lieu de 56.59 €

• **Centre paramédical lot n°3 RDC – Cabinet Infirmiers : Révision des loyers**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 16 mai 2012 fixant le montant de location du cabinet infirmiers sis au centre paramédical de la résidence les Lavandières.

Le montant du loyer fixé au 1^{er} juin 2013 se décomposait comme suit :

→ Loyer mensuel : **185.84 €**

→ Provisions charges locatives mensuelles : 20 €

→ Charges de copropriété mensuelles : 10.00 €

Révision : indice du coût de la construction du 4^{ème} trimestre 2012 : 1639

Monsieur le Maire précise que l'indice du coût de la construction du 4^{ème} trimestre 2013 vient de paraître et qu'il s'élève à 1615 ce qui implique une diminution de 1.46 % à compter du 1^{er} juin 2014.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis. Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

➤ **de fixer comme suit le nouveau montant de location à compter du 1^{er} juin 2014 :**

Lot n°3 : Cabinet Infirmiers

→ loyer mensuel : 183.12 €

→ provisions charges locatives mensuelles : inchangées

→ charges de copropriété mensuelles : inchangées

- **Formations des élus : Fixation des crédits affectés**

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 1,5% (1) des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 1.5 % du montant des indemnités des élus.

- **Formation : Préparation concours ATSEM**
AIDOUNI Djamila

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme Djamila AIDOUNI, employée à l'école maternelle de Saint-Romans en qualité d'Agent d'animation 2^{ème} classe souhaite préparer le concours ATSEM qui aura lieu le 15 octobre 2014.

A cet effet, il présente à l'assemblée un devis remis par Mme Djamila AIDOUNI, établi par le GRETA de Saint-Marcellin, qui s'élève à la somme de 714.00 € et se décompose comme suit :

Monsieur le Maire précise que cette formation entre dans le cadre du D.I.F. (Droit à l'Information et à la Formation) et qu'elle aura lieu pendant les heures de travail, à raison de 4h par semaine à compter du mois de juin 2014 jusqu'au mois d'octobre 2014.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis. Après en avoir délibéré, décide : **de prendre en charge la somme de 142.80 € correspondant à 20% du montant total du devis du GRETA (714.00 €).**

- **Toponymie : Classement du chemin des « Odier »**

Monsieur le Maire précise que l'ancienne ferme « M. ODIER » située sur Saint-Romans est actuellement desservie par le chemin rural en limite des communes de Saint-Romans et Saint-André en Royans dénommé chemin rural de Saint-Romans à Saint-André en Royans.

Il informe l'assemblée qu'il conviendrait de dénommer la voie d'accès à la propriété de Mme ODIER Isabelle car elle connaît actuellement des difficultés de domiciliation étant limitrophe sur ces deux communes. Il propose que cette voie soit dénommée en accord avec Mme Isabelle ODIER, « chemin des Odier ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **De dénommer l'accès à la propriété de Mme ODIER Isabelle, « chemin des Odier »,**
- **Charge Monsieur le Maire de faire procéder à la mise en œuvre de la signalétique correspondante,**
- **Approuve la numérotation de cet immeuble par système de numérotation métrique soit le numéro 177**

- **Elections européennes : Composition du Bureau et des permanences**

Les élections européennes auront lieu le 25 mai 2014 :

Une organisation des élections européennes est prévue

Composition du bureau :

Président : Yvan CREACH

Vice président : Michel LAMBERTON

Secrétaire : Patrick VIALLE

Assesseurs (5) : Maurice CHETAIL, Charles DICO, Chantale BOURGEON, Eric ROLLAND, Christine FIORDALISI

Les personnes composant le bureau doivent être présentes à 8 heures et à 18 heures et horaires de fermeture en attente de confirmation.

Horaires	Permanences		
8 h à 10 h	Chantal BOURGEON	Eric ROLLAND	Patrick VIALLE
10 h à 12 h	Christian MEUNIER	Jérôme MURE-RAVAUD	Patricia MOLARO
12h à 14 h	Maurice CHETAIL	MICHEL LAMBERTON	Charles DICO
14 h à 16 h	Yvan CREACH	Damien MICLO	Astrid JEYMOND
16 h à 18 h	Marcel BARTHELEMY	Gisèle CHOURREAU	Michel LAMBERTON

V) Questions diverses

- **Mr le Maire propose une visite du Marandan au conseil municipal.**
Cette visite aura lieu jeudi 22 mai à 18h00
- **Eric Rolland présente les décisions de la commission voirie :**

- Validation par la commission du prolongement des bandes rugueuses pour 2220 €
- présentation du plan de proposition de cheminement piétonnier long de la RD 518, réalisée par le conseil général :
Proposition n°1 retenue, le conseil municipale doit la valider en mai

La séance est levée à 21h55

Prochain conseil municipal le 27 mai à 20h00

Prochaines réunions commissions :

- 12 mai à 19h00 : Réunion SIEPIA
- 13 mai : Réunion CCBI
- 14 mai à 18h30 : Réunion commission communication (salle du conseil)
- 16 mai à 17h00 : Réunion TAP
- 22 mai à 18h00: Présentation de la base de loisir du Marandan au Marandan
- 19 mai à 18h30 : Réunion commission urbanisme